

Les défis d'une place financière: l'expérience de la Suisse

Exposé de
Jean-Pierre Roth
Président de la Direction générale de la
Banque nationale suisse

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Association des Banques et des Banquiers Luxembourg
Business Club Belgo-Luxembourgeois en Suisse
Lundi 23 septembre 2002

Depuis le début des années 1990, les places financières de dimension internationale – en particulier leur système bancaire – ont dû faire face à de nombreux défis. Les bonnes recettes héritées du passé et censées assurer le succès des activités dans ce secteur furent remises en question par les marchés et la technologie. Les modes ont laissé leur empreinte également.

La Suisse n'a pas été épargnée. Voici plus de 10 ans, après une crise immobilière qui a secoué notre industrie bancaire, on annonçait la nécessité pour les banques suisses de réduire leurs activités de crédit. Pour survivre, disait-on, les banques devaient développer des activités considérées comme étant à la fois plus profitables et moins risquées, tels le private banking et l'investment banking. Dix ans et un – long – cycle boursier plus tard, les rôles sont redistribués. Les banques et leurs actionnaires sont conscients des risques inhérents aux activités de banque d'affaires et – même – à la gestion privée. Parallèlement, ces mêmes banques et ces mêmes actionnaires ont redécouvert les charmes des activités de banque traditionnelle qui, en dépit des turbulences boursières, génèrent depuis plusieurs années une marge positive et stable.

Durant la seconde moitié des années nonante, ce fut le modèle banque-assurance qui paraissait être la solution du futur. L'offre de produits d'assurance au sein d'un groupe bancaire était censée stabiliser les profits par une heureuse diversification des sources de revenu, et la distribution des contrats devait bénéficier de l'exclusivité des canaux bancaires. Aujourd'hui, les doutes sont évidents. L'offre de produits d'assurance est lourde en frais fixes et en risques, et le marché de la distribution est devenu très ouvert et compétitif.

Il y a trois ans, enfin, on annonçait la fin de l'industrie bancaire telle que nous la connaissons. Les banques allaient céder sous le poids de leur réseau d'agences, face à des concurrents flexibles, rapides et bon marché, accessibles exclusivement à travers l'Internet. Et ces visions n'étaient pas l'apanage de quelques excentriques. Ou alors ces excentriques ont su être particulièrement convaincants pour que des banques privées helvétiques – pourtant réputées conservatrices – se lancent dans des projets d'E-banking à plusieurs centaines de millions de francs. Aujourd'hui, il faut constater que la révolution Internet n'a pas fait les vagues que certains annonçaient et que l'industrie bancaire nous renvoie largement l'image que nous connaissions au début des années nonante.

Mais cette ressemblance n'est que superficielle. En examinant les choses de plus près, on constate que les recettes de succès, la structure et le mode de fonctionnement du secteur

bancaire ont été profondément modifiés par l'évolution technologique, par la globalisation des marchés et l'intensification de la concurrence qui ont caractérisé cette période.

La Banque nationale suisse est un observateur attentif des réalités du secteur financier. Elle n'a pas la responsabilité de la supervision bancaire – une tâche confiée en Suisse à la Commission fédérale des banques –, mais elle se soucie de la stabilité financière systémique. Elle constitue un lieu idéal pour analyser et identifier les changements qui affectent le monde économique. Malgré cette position privilégiée, distinguer entre les phénomènes de tendance et les mouvements éphémères est difficile. C'est pourtant dans cette perspective qu'il faut se placer. Je souhaite vous faire part de quelques-unes de mes impressions sur les défis que la place financière suisse a dû, et su, relever durant la décennie particulièrement agitée que nous avons traversée – et qui s'est achevée en été 2000, lorsque les marchés boursiers ont initié leur descente. Dans cette perspective, je vais également tenter d'identifier les nouveaux enjeux de notre place financière dans un monde globalisé et financièrement ébranlé. Mon analyse se limitera au secteur bancaire. Je laisserai de côté les autres acteurs de la place financière, non pas que leur rôle n'ait pas été important, mais simplement pour la clarté du propos.

1. Le rôle prépondérant de la place financière dans l'économie suisse

Mais avant de poursuivre, je crois qu'il est utile de prendre un peu de recul et d'esquisser dans les grandes lignes les caractéristiques de la place financière helvétique.

Les banques constituent l'un des nombreux clichés auxquels la Suisse est invariablement associée. Et comme souvent, ce cliché n'est pas dénué de fondement: la Suisse, pays des banques, des montres et du chocolat! Les banques occupent effectivement une place prépondérante dans notre économie. Pas tant sur le plan physique: la densité d'agences bancaires par habitant en Suisse est comparable à la moyenne européenne et inférieure à celle du Luxembourg, de la Belgique ou de l'Allemagne. En termes de taille et de création de valeur, par contre, le secteur bancaire suisse et, par extension, l'ensemble de la place financière suisse sont d'une importance remarquable. Le secteur bancaire génère plus de 10% du PNB soit, proportionnellement, deux à trois fois plus qu'en Allemagne ou en France. Et dix fois plus que l'horlogerie, pour prendre un autre cliché redondant. Par ailleurs, bien que la Suisse abrite moins de 1 pour mille de la population de la planète et génère moins de 1% de son PNB, sa place financière administre une part importante des fonds sous gestion extérieure, et ses deux grandes banques figurent, pour de nombreuses activités, parmi les dix plus grandes banques au niveau mondial.

2. La place financière suisse doit son succès à une conjonction de facteurs favorables

Cette situation est le résultat de la conjonction de nombreux facteurs que je classerai, pour simplifier, en deux catégories: d'une part, les facteurs spécifiques à la place financière – à savoir, les facteurs relatifs à la qualité et au prix des services financiers – et, d'autre part, les facteurs qui concernent la Suisse dans son ensemble, les conditions-cadres qu'elle offre à ses opérateurs financiers.

En évoquant la qualité des services financiers, je fais référence à la fois aux notions de diversité, de fiabilité et encore d'efficacité. La place financière suisse a su, en particulier en investissant dans le savoir-faire de ses collaborateurs et dans les infrastructures, développer et maintenir un avantage comparatif dans différents domaines. Elle est, par exemple, la première place financière à avoir introduit, dès 1987, un système électronique de paiement en temps réel: le Swiss Interbank Clearing (SIC). Aujourd'hui encore, le SIC couplé à la Bourse Suisse (SWX) et à SIS SegalInterSettle, constitue une infrastructure de négoce unique en son genre, qui permet de réaliser l'ensemble d'une transaction – y compris la compensation, la conclusion et le paiement – en une seule étape entièrement automatisée et en moins de 2 minutes.

Le terme qualité couvre également des notions comme l'intégrité ou la confidentialité, qui contribuent l'une et l'autre au sentiment de confiance qu'inspire une place financière aux épargnants et aux investisseurs. Et la confiance est un élément-clé d'un système financier. Seule la confiance peut expliquer que nous acceptions du papier sans valeur intrinsèque comme moyen de paiement ou comme certificat de dépôt. A travers les âges, la place financière suisse s'est efforcée par différents moyens d'établir et de maintenir ce sentiment de confiance. En particulier, elle a toujours mis l'accent sur le développement de relations individuelles et confidentielles avec sa clientèle – qu'elle soit suisse ou étrangère – afin de répondre aux besoins et de protéger la sphère privée de chacun.

Le secret bancaire concrétise cette tradition. Introduit dans la législation bancaire depuis 1934, il interdit à un employé de banque de révéler des informations personnelles dont il a connaissance en raison de son emploi, sous réserve de sanctions pénales. Il constitue dès lors une manière d'institutionnaliser – de garantir de manière crédible – le principe de confidentialité auquel adhéraient déjà la plupart des banques. Le secret bancaire a certainement contribué de manière substantielle à l'essor des activités de gestion de fortune en Suisse. Parallèlement, il a alimenté des mythes et, s'il inspire confiance aux

investisseurs ou aux épargnants, il provoque en général un sentiment opposé chez les autorités fiscales des pays dont ils sont les ressortissants. Je reviendrai sur ce sujet dans un moment.

Mais, contrairement à ce que l'on prétend souvent, le secret bancaire n'est pas la seule condition-cadre expliquant le succès de la place financière helvétique. Outre l'efficacité des infrastructures, il faut aussi mentionner la stabilité de l'environnement politique et monétaire. Un environnement monétaire stable contribue à maintenir une inflation faible ou raisonnable, un franc suisse solide et un niveau de taux d'intérêt nominal et réel faible en comparaison internationale. Un régime politique marqué par la continuité assure la stabilité du cadre juridique.

L'ensemble de ces facteurs contribue à la fois directement et indirectement au développement de la place financière. Directement, car la combinaison entre un service de qualité, une fiscalité modérée et une grande confidentialité donnent un avantage comparatif à des activités comme la gestion de fortune. Indirectement aussi, car la conjonction de la stabilité politique, des taux d'intérêt bas et, à nouveau, d'une fiscalité modérée, confère un avantage comparatif à la place économique suisse pour des entreprises à vocation internationale. Leur présence se traduit par une capitalisation boursière suisse particulièrement élevée. En proportion du PNB, elle est 50% plus élevée en Suisse qu'aux USA et trois fois plus élevée que dans la zone euro. Ces entreprises ont – presque par définition – des besoins importants en matière de services financiers sophistiqués. Elles constituent un stimulant constant pour nos établissements financiers et – avec une épargne nationale abondante – elles donnent une assise naturelle à notre place financière.

3. Le secteur bancaire a subi des transformations majeures durant les années nonante...

Après ce tour d'horizon, je reviens à une perspective plus dynamique. Comme je l'ai dit, la décennie agitée que nous avons traversée a profondément affecté notre place financière. Certes, son importance reste prépondérante pour notre économie. Certes, son rôle et les valeurs de base sur lesquelles elle repose sont demeurés en grande partie inchangés. Pourtant, en y regardant de plus près, on constate que sa structure, la répartition des activités entre produits et entre pays, certaines compétences ont connu des changements d'une rapidité et d'une profondeur tout à fait inhabituelles.

Depuis le début des années 1990, la place financière helvétique et plus particulièrement son secteur bancaire ont fait face à une multitude d'événements et autant de défis. Le premier événement – et le premier défi – a été la crise immobilière qui a débuté en 1989. Après dix ans de croissance ininterrompue, l'indice suisse des prix immobiliers s'est effondré de près de 25% sur une période de trois ans. D'autres chocs ont suivi: la déréglementation du secteur financier aux Etats-Unis, l'introduction de l'euro, la globalisation des marchés, le développement de l'Internet et une bulle spéculative. Ces événements sont à l'origine de deux transformations majeures de notre secteur bancaire:

- En premier lieu, les banques ont été amenées à diversifier davantage leurs activités. Les pertes substantielles entraînées par la crise immobilière (les banques ont perdu à l'époque plus de 5% de la valeur totale de leurs crédits) ont mis en lumière les risques associés aux activités de crédit hypothécaire domestique. Jusque-là, les prêts hypothécaires étaient considérés, en raison de la croissance continue des prix de l'immobilier, comme particulièrement rentables et peu risqués.

La crise immobilière a mis en lumière l'importance de la qualité de la gestion du risque ainsi que les vertus de la diversification, qu'elle soit géographique ou en termes de produits. Grâce à la diversification, les pertes de recettes sur les activités de crédit ont été compensées par les revenus tirés du négoce et des commissions. La crise immobilière a donc eu une influence déterminante sur la réorientation des activités bancaires durant les années 90. Aujourd'hui, les opérations liées aux crédits et hypothèques ne représentent plus qu'un tiers du revenu opérationnel des grandes banques, contre plus de la moitié au début des années nonante. Plus de la moitié des actifs du secteur bancaire se situent actuellement à l'étranger, alors que cette part était d'un tiers il y a dix ans. La proportion est évidemment encore plus importante lorsqu'on examine la situation des grandes banques internationales.

- En second lieu, la poussée technologique et la globalisation ont entraîné un accroissement spectaculaire du degré de sophistication de l'activité bancaire. Les éléments les plus répétitifs de la chaîne de production des services bancaires ont été automatisés. Certaines banques, en particulier les deux grandes banques, ont développé des outils de gestion complexes de leurs risques de marché et, dans un deuxième temps, de leurs risques de crédit et de leur risque opérationnel. La plupart des banques ont mis en place, parfois même à contrecœur, un service d'E-banking.

Le recours accru à la technologie s'est accompagné d'une modification de la structure des coûts de production dans le secteur bancaire. Les coûts fixes, les coûts de mise en place des infrastructures nécessaires au fonctionnement d'une banque ont fortement augmenté. En contrepartie, l'automatisation a permis de réduire les coûts associés à chaque transaction. En conséquence, la taille joue aujourd'hui un rôle plus important qu'à l'époque, car elle permet de répartir les coûts fixes élevés liés à l'infrastructure informatique entre un nombre plus grand de clients ou d'opérations.

La mise en place de stratégies de diversification et la poussée des coûts de production ne pouvaient manquer d'affecter les structures bancaires. Une vague de consolidation en a découlé, généralement en douceur et sans recours à des fonds publics. Elle s'est opérée soit par regroupement de banques régionales, soit par absorption par les plus grands établissements. Le changement de paysage a été saisissant: le nombre de nos banques s'est réduit de 40%, et le nombre de leurs succursales, de 30% en l'espace de dix ans.

Ces mutations ont constitué autant de défis pour les places financières en général, et pour la place financière suisse en particulier. Nos banques ont su les relever. En dépit d'accidents inévitables, entraînant leur lot de restructurations, nous pouvons constater qu'elles ont fait preuve d'une capacité de résistance élevée et d'une adaptabilité remarquable à un environnement en constante mutation. Ces ajustements de structure ont été facilités par une organisation relativement libérale du marché du travail et un haut niveau d'emploi.

4. ... et d'autres transformations majeures sont encore à venir

Si la place financière helvétique – comme la plupart de ses concurrentes – sort d'une période agitée, rien n'indique qu'elle se dirige vers une période plus tranquille. Au contraire, depuis quelques mois, les annonces de fusions, de rapprochement et de suppressions d'emplois se sont multipliées. La crise boursière pourrait, comme la crise immobilière il y a dix ans, avoir déclenché une nouvelle vague de consolidation. Et les deux qualités que j'évoquais tout à l'heure – la capacité de résistance et d'adaptation – dont a su faire preuve la place financière suisse durant les années nonante, pourraient jouer à nouveau un rôle déterminant durant les années à venir.

Le déclenchement d'une nouvelle vague de consolidation ne constituerait pas vraiment une surprise. Malgré l'assainissement des structures réalisé dans les années nonante, le secteur bancaire suisse reste marqué par des situations extrêmes: en particulier la cohabitation de très grands établissements avec des banques régionales et locales. La

taille du bilan des grandes banques est en moyenne près de 1000 fois supérieure à celle des banques régionales. Cette hétérogénéité est difficile à concilier avec le fait qu'aujourd'hui, pour l'ensemble des métiers de la banque – la banque de détail, la banque d'affaires ou la gestion de fortune -, la taille joue un rôle beaucoup plus important qu'il y a dix ou vingt ans.

La banque d'affaires

Pour les banques d'affaires, la dimension a toujours été considérée comme un avantage comparatif décisif. Une grande taille facilite l'accès au marché, donc le succès avec lequel un établissement parviendra à placer une émission d'actions pour le compte de clients. Elle permet aussi de faire face au haut degré de spécialisation que requiert la création de nouveaux instruments financiers et la gestion des risques qui s'y rapportent, ou de traiter l'ensemble des aspects spécifiques à une fusion d'entreprises.

Le marché de la banque d'affaires, en Europe ou aux Etats-Unis, est d'ailleurs aujourd'hui déjà dominé par un nombre restreint de grands établissements – dont les deux plus grands groupes bancaires helvétiques. Mais, selon toute vraisemblance, ce nombre devrait encore diminuer dans les années à venir. D'une part, les capacités qui ont été construites durant les années d'euphorie boursière sont sous-utilisées dans l'environnement boursier actuel, peu propice aux grandes fusions et aux entrées en bourse. D'autre part, l'intégration des marchés financiers, en particulier dans l'Union européenne, devrait permettre d'accroître encore l'avantage potentiel que peut constituer la taille pour les activités de banque d'affaires sur notre continent.

Pour maintenir leur position sur le plan mondial, les grandes banques internationales devront donc poursuivre leur stratégie de croissance et parvenir à conserver un capital humain mobile et souvent coûteux. Ce défi est d'autant plus grand pour les banques suisses qu'elles ne bénéficient pas, contrairement à leurs homologues américaines, d'un marché domestique important. En raison des montants en jeu, une erreur stratégique dans ce contexte pourrait s'avérer dommageable non seulement pour les banques concernées, mais également pour la place financière suisse dans son ensemble. En effet, en raison de la concentration du système bancaire helvétique, ce qui est dommageable pour l'une des grandes banques l'est souvent pour l'ensemble du secteur bancaire.

La banque de détail

Dans le secteur traditionnel de la banque de détail, soit du crédit ou de l'acceptation de dépôts d'épargne, les banques à vocation locale cohabitent avec les banques internationales. Un peu comme les commerçants de quartier se développent en marge des chaînes commerciales nationales ou internationales. Cette constellation peut donner le sentiment que pour ce type d'activités, la taille n'est pas un critère prépondérant. Mais cela pourrait changer pour deux raisons:

- Premièrement, étant donné le changement des comportements en matière d'épargne, la taille procure désormais un avantage en termes de coût. Les banques sont aujourd'hui amenées à financer de manière croissante leurs activités par le biais du marché des capitaux, une source de financement évidemment plus avantageuse pour les grands établissements qui sont cotés en bourse et dont la dette fait l'objet d'un rating par une agence de notation.
- Deuxièmement, l'attrait des outils d'analyse quantitative dans les métiers de la banque traditionnelle augmente avec la sophistication de la gestion. Ces outils permettent aux banques d'évaluer le risque associé à leurs opérations de manière systématique et donc, en général, d'accroître la performance de leur portefeuille de crédits. Parallèlement, les banques qui sont en mesure d'évaluer les risques inhérents à leurs activités avec une plus grande précision, bénéficieront d'un léger rabais de fonds propres sous le nouveau régime de fonds propres – les Accords de Bâle II – qui devrait entrer en vigueur à fin 2006. Les banques en mesure de supporter le coût – fixe dans l'essentiel – d'un système d'évaluation systématique des risques pourraient donc disposer à l'avenir d'un double avantage: accroître la rentabilité de leurs actifs et réduire leur détention de fonds propres.

Ces deux facteurs devraient renforcer la pression de la concurrence dans la banque de détail, et cela au détriment des plus petites banques. Il sera de plus en plus difficile pour ces dernières de compenser le désavantage lié à la taille par d'autres caractéristiques comme la flexibilité ou la proximité des clients. Le secteur de la banque de détail devrait dès lors connaître des pressions au regroupement dans les années à venir. Il faut s'attendre, d'une part, à une nouvelle réduction du nombre de banques et d'agences et, d'autre part, à une séparation plus claire entre la production de services bancaires – l'activité qui engendre des coûts fixes importants – et leur distribution. Deux voies sont ici envisageables: soit une coopération plus étroite entre les petites banques qui délèguent à une entité centrale certaines opérations de back-office, mais également l'accès au marché

du capital et le développement de fonds de placement; soit la conclusion d'accords entre les banques de grande taille – productrices de services – et les autres qui se chargent de la distribution des produits financiers.

La gestion de fortune

La gestion de fortune, à laquelle on accole toujours une étiquette de tradition, n'est pas restée à l'écart de ces évolutions. Dans le cycle des années nonante, elle a bénéficié du retour de la croissance économique et de l'envol des marchés boursiers. Mais elle a aussi enregistré une dilatation de son offre, consécutive à la volonté de diversification des banques.

Le private banking porte également l'empreinte des développements de la technologie. Plusieurs projets de banque privée sans agences ont été lancés, puis redimensionnés, pour finalement être abandonnés. Malgré ces échecs, la technologie a modifié non seulement les conditions de gestion des fonds, mais aussi le mode de collaboration entre les banques et leurs clients. Un métier qui, par le passé, n'était pas gourmand en frais fixes, l'est maintenant clairement devenu.

Les revers boursiers des derniers mois ont fortement réduit la valeur des capitaux sous gestion sans que l'offre ait diminué ni que les infrastructures aient pu être redimensionnées. Le secteur de la gestion de fortune fait face maintenant à des surcapacités. Dans ce contexte, les fusions, acquisitions et suppressions d'emploi annoncées durant les derniers mois ne constituent pas une surprise. Ces ajustements structurels devraient se poursuivre à l'avenir.

Sans rapport direct avec l'aspect technologique – mais en rapport avec la concurrence sur le plan international – les activités de gestion de fortune de la place financière suisse sont aujourd'hui soumises à une pression considérable. Je reviens là, vous l'aurez compris, au thème du secret bancaire que j'ai évoqué au début de mon exposé.

Comme vous le savez, l'UE a décidé, en principe, d'introduire à terme un mécanisme d'échange automatique d'informations entre les banques qui gèrent les avoirs d'un ressortissant d'un pays de l'UE et les autorités fiscales du pays d'origine de ce ressortissant, principe qu'elle veut étendre aux autres places financières et auquel la Suisse s'oppose fermement. En revanche, comme nous l'avons fait savoir dans le cadre des négociations bilatérales avec l'UE qui ont débuté au mois de juin, nous proposons d'adapter notre système de prélèvement à la source afin de le rendre compatible avec les dispositions de l'UE. Nous envisageons également de reverser à l'UE une partie de la taxe

perçue sur les revenus de l'épargne de leurs ressortissants. Nous sommes aussi disposés à examiner plus en détail la possibilité pour des clients étrangers des banques de choisir entre la retenue d'impôts et la procédure de déclaration aux autorités fiscales de leur pays de résidence.

Notre position est cohérente. Les mesures envisagées visent à éviter que la place financière helvétique ne soit utilisée pour échapper à l'impôt. De plus, le dispositif que nous proposons assure une perception fiscale simple et rapide, plus qu'équivalente à un échange automatique d'informations dont l'efficacité est loin d'avoir été démontrée.

L'opposition suisse au régime d'échange automatique d'informations est en premier lieu motivée par le fait que nous ne pouvons imaginer offrir aux ressortissants étrangers – lorsqu'ils recourent aux services offerts par la place financière suisse – un traitement différent de celui que nous offrons à nos propres citoyens depuis plus de 50 ans. A savoir : une imposition à la source sans transfert automatique à l'intention des différentes autorités fiscales (en Suisse, ces dernières sont au nombre de 3000 environ). Nous considérons que ce système a fait ses preuves et assure une protection souhaitable de la sphère privée. Il constitue un bon équilibre entre les intérêts individuels légitimes et les intérêts publics.

L'opposition de la Suisse est également motivée par le fait que l'argumentation utilisée par les adversaires du secret bancaire suisse est parfois basée sur des mythes plutôt que sur la réalité. Le secret bancaire constitue une manière crédible d'imposer le principe de confidentialité à une place financière, et donc d'accroître la confiance qu'elle inspire aux investisseurs et épargnants à son égard. Il ne vise pas à protéger des fonds d'origine criminelle. Il est évident que cette confidentialité comporte le risque de donner l'impression, à des personnes qui exercent des activités illicites, qu'elles pourraient jouir d'une protection particulière. Elles se trompent. Nous savons très bien qu'accepter des fonds douteux met en danger la réputation d'intégrité d'une place financière, réputation qu'il est important de préserver dans une perspective de long terme. C'est pourquoi le secret bancaire helvétique est assorti de dispositions extrêmement strictes concernant la lutte contre le blanchiment et le financement d'activités criminelles. Au cœur de ces dispositions se trouve la responsabilité du banquier, qui se doit de connaître l'identité de ses clients et la nature de leurs activités. Le secret bancaire est levé dans le cadre de toute procédure pénale à l'encontre d'un client – que le délit ait été commis en Suisse ou à l'étranger, comme dans le cas du financement des activités terroristes ou de fraude fiscale par exemple. Le devoir de discrétion se transforme en devoir d'informations aux autorités

s'il y a soupçon fondé de blanchiment d'argent. Nous sommes donc loin des mythes des comptes à numéro offrant une parfaite impunité, tels que les véhiculent certains films et aiment à les propager certains politiciens.

Finalement, l'opposition de la Suisse au régime d'échange d'informations est motivée par la conviction que l'application de ce modèle se ferait au détriment de l'économie de toute place financière qui viendrait à l'appliquer. Dans un monde caractérisé par une mobilité extrême des capitaux, un régime d'échange d'informations ne peut fonctionner de manière efficace que dans le cas – utopique – où tous les pays l'appliqueraient conjointement. Si son application se limite à un nombre restreint de pays, le régime d'échange d'informations aura comme conséquence le transfert, vers d'autres cieux plus cléments, d'activités de gestion de fortune, d'emplois à forte valeur ajoutée et de compétences en matière financière. On peut considérer que Singapour, qui dispose déjà de l'infrastructure nécessaire, constitue une destination probable. Mais d'autres destinations, encore peu connues, pourraient bénéficier de ce transfert et se développer. Cette perspective constitue une source de préoccupation majeure. Outre les conséquences en termes économiques qu'entraînerait un tel transfert, celui-ci pourrait – s'il se fait en direction de pays qui appliquent des règles moins strictes en matière de surveillance bancaire et de blanchiment d'argent – constituer une source d'instabilité et réduire la transparence du système financier mondial. L'Europe entière perdrait des places de travail dans un secteur pour lequel elle dispose d'un avantage comparatif et avec le transfert des opérations s'envolerait aussi l'espoir de rentrées fiscales.

5. En conclusion

Le principal message de mon exposé est que l'ensemble des acteurs de la place financière suisse est aujourd'hui confronté à des défis majeurs.

La vague de consolidation que va très probablement devoir affronter le secteur bancaire constitue le premier de ces défis. La chute prolongée des marchés boursiers et les pressions sur les coûts qui en résultent pourraient, comme le suggèrent les fusions annoncées dans le secteur de la banque privée ou des banques régionales, avoir marqué le point de départ de ce mouvement. Je ne doute pas que les acteurs de la place financière suisse sauront à nouveau faire preuve de la grande capacité d'adaptation qui a été la leur dans les années nonante.

Le dossier de la fiscalité de l'épargne, dans le cadre des négociations bilatérales entre l'UE et la Suisse, constitue l'autre défi majeur auquel fait face notre place financière.

Comme je l'ai souligné, tout en proposant une approche alternative crédible, la Suisse s'oppose fermement à l'adoption du modèle d'échange d'informations préconisé par l'UE. Je suis frappé par le fait que nos amis britanniques, qui mesurent immédiatement l'impact négatif que pourrait avoir un impôt à la source sur le développement du marché des euro-bonds de Londres, ignorent franchement les conséquences désastreuses, pour la place financière européenne, d'une transformation des banquiers en agents zélés du fisc.

Dans le cadre de cet exposé, j'ai fait référence à un certain nombre de clichés. Une image que la Suisse véhicule parfois est celle d'un certain ennui. La Suisse ? Un beau pays où il ne se passe pas grand-chose. Le rythme et l'amplitude des transformations qui ont affecté sa place financière suggèrent que ce cliché est à classer dans la même catégorie que celle des comptes à numéro parfaitement anonymes, à savoir celle des mythes qui ont la vie dure.